

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 04 juillet 2020 à 17 heures à la mairie sous la présidence de M. Jean-Louis LAVERDANT, maire

Présents : DUGENEST Jean-Claude, PENOT Dominique, ABIAN Vincent, AUZANNE Didier, CHAMBELLANT Nicolas, CHEVALLIER Bruno, COLAS Chantal, CZAPNIK Marc, LAVERDANT Jean-Louis, PINET Franck, TALABAZA Christian

M CHAMBELLANT Nicolas a été désigné secrétaire de séance

A l'ordre du jour figuraient les questions suivantes :

Indemnités du Maire et des Adjointes :

Le conseil municipal décide d'attribuer au maire et aux 3 adjointes les indemnités de fonction prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, aux taux suivants : Le maire 20.33 %, le 1^{er} adjoint 11.77%, la deuxième adjointe 9.30 %, le troisième adjoint 9.30 %,

Désignation d'un conseiller communal et indemnité

Monsieur le maire propose la désignation d'un conseiller communal et de lui allouer une indemnité au taux de 4.5 %. Le conseil municipal après en avoir délibéré nomme Nicolas CHAMBELLANT conseiller communal et lui alloue une indemnité de 4.5 % mensuel.

Indemnités des agents :

Le maire propose au conseil municipal d'allouer une prime exceptionnelle aux agents qui ont assuré le service public dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid 19 en précisant que cette proposition fait suite à une promesse de M FORTINEAU au agents concernés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le versement de cette prime exceptionnelle.

Election des délégués communautaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune doit être représentée au sein de la communauté de communes du pays dunois dans plusieurs commissions pour cela il convient de désigner plusieurs membres. Le conseil municipal après en avoir délibéré nomme les conseillers suivants :

- Commission locale d'évaluation des charges transférées : titulaire DUGENEST Jean-Claude, suppléant AUZANNE Didier
- Commission intercommunale pour l'accessibilité : Titulaire COLAS Chantal, suppléant TALABAZA Christian
- Commission intercommunale des impôts directs : Titulaire LAVERDANT Jean-Louis, suppléant CZAPNIK Marc.

Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire :

Plusieurs délégations sont attribuées au maire par délibération du conseil municipal :

- procéder à la réalisation des emprunts dans la limite de 100 000.00 €
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 2 000.00 €
- de décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
- passer les contrats d'assurances
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers et experts

- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2019

Le conseil municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation 2019
- considérant les éléments récapitulés dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
résultat antérieur reporté	188 156.34 €	résultat antérieur reporté	189 932.55 €
Résultat de l'exercice 2019	12 710.14 €	Solde d'exécution 2019	101 242.18 €
Solde d'exécution cumulé	200 866.48 €	Solde d'exécution cumulé	291 174.73 €
		Reste à réaliser au 31/12/19 :	
		Dépenses	80 814.90 €
		Recettes	
		Solde des restes à réaliser	80 814.90 €
<u>TOTAL A AFFECTER</u>	200 866.48 €	BESOIN DE FINANCEMENT	210 359.83 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- maintien en section de fonctionnement : 200 866.48 €
- Maintien en investissement : 291 174.73 €

Vote des taux communaux 2020

Le conseil municipal décide le maintien des taux d'imposition pour l'année 2020
foncier bâti = 13.23 %, foncier non bâti = 63.90 %.

Vote du budget primitif 2020

Le budget s'équilibre à 800 009.51€ en section de fonctionnement et 391 533.84 € en section d'investissement. Ces sommes incluent les reports des exercices antérieurs, les écritures internes et les dépenses et recettes de l'exercice.

En fonctionnement :

Les dépenses principales concernent :

- Les frais de personnel : 255 000.00 € (salaires et cotisations sociales)
- Achats : 80 000.00 €
- Services extérieurs : 83 000.00 €
- Les charges de gestion courante : 289 000.00 €
- Dotation aux amortissements : 48 000.00 €
- Dépenses imprévues : 27 000.00

Les principales recettes sont :

- L'ensemble des dotations de l'Etat : 201 144.00 €
- Le produit des impôts directs (taxe d'habitation et taxes foncières) : 190 140.00 €
- La taxe sur les pylônes : 111 892.00 €
- Les produits des services et du domaine communal : 81 965.00 €
- Excédent cumulé : 200 866.48 €

En investissement :

Les principales dépenses inscrites sont :

- Eclairage du bourg : 84 000.00 €
- Travaux à la chapelle des Forges et à la Chapelle de Chambonnet : 60 000.00 €
- Matériel communal : 60 000.00 €
- Travaux au camping sur les bâtiments communaux, sur la toiture de l'église : 170 000.00 €

Les principales recettes inscrites sont :

- Subventions DETR et subventions diverses : 39 000.00€
- L'autofinancement : dotation aux amortissements (48 498.81 €), l'excédent reporté

Le point sur les commerces (COVID 19)

Le maire informe le conseil municipal sur les difficultés des commerçants durant la période de confinement.

Le conseil municipal décide d'accorder trois mois de loyers gratuits au café restaurant et au salon de coiffure et un mois de loyer gratuit pour la boucherie et la boulangerie.

En ce qui concerne le loyer de l'ancien logement de la poste à la Compagnie TAÏKO, le maire informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu et une réflexion est engagée pour réaliser plusieurs actions sur les marchés du mois d'août et un spectacle en fin d'année pour la population.

Vente de l'ancienne boucherie

Le conseil municipal accepte la vente de l'ancienne boucherie pour un montant de 15 000 € frais de notaire inclus et charge le maire de signer tout acte nécessaire.

Questions diverses

- Le conseil municipal accepte un devis de 1 396.00 € pour le remplacement d'un ordinateur à la mairie.
- - Constitution des Commissions communales :
- - Commission voirie : CHABELLANT Nicolas, CHEVALLIER Bruno, CZAPNIC Marc, PENOT Dominique
- - Commission bâtiments : ABIAN Vincent, TALABAZA Christian, AUZANNE Didier, CZAPNICK Marc, CHEVALLIER Bruno, DUGENEST Jean-Claude
- - Commission aménagement signalétique bourg : CZAPNIK Marc, AUZANNE Didier, TALABAZA Christian, PENOT Dominique, PINET Franck
- - Commission sociale : COLAS Chantal, PINET Annie, MOREAU Marinette, HUMEAU Suzanne, TALABAZA Christian
- - Commission communication : AUZANNE Didier, DUGENEST Jean-Claude, CZAPNIK Marc, TALABAZA Christian
- - Commission fleurissement : LASNIER Hervé, MAZAL Chantal, MAUMY Nadine, VIOLETTE Isabelle, AUZANNE Didier

Le maire informe que Mme CASSONNET Martine cessera son activité en avril 2021 et met son fond de commerce en vente. Une aide de la commune lui sera apportée pour en faire la publicité.

La séance est levée à 22 h 40

Le Maire,
Jean-Louis LAVERDANT